

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

#### **RETURN BIDS TO:**

#### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet					
Réfection murs Canal Lachine-l	Bief 3				
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
EE520-180515/A		2017-0	7-21		
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS F	Ref. No N° de réf. de SEAG		
R.077223.110		PW-\$N	ATC-255-14435		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME		
MTC-7-40101 (255)					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	n Time Zone		
at - à 02:00 PM	p		Fuseau horaire		
02.0011.1			Heure Avancée de l'Est		
on - le 2017-09-05			HAE		
F.O.B F.A.B.			-		
Plant-Usine: Destination	n: 🗹 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	:	Buyer Id - Id de l'acheteur		
Desforges, Julie			mtc255		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	o N° de FAX		
(514) 496-3413 ( )		(514)	496-3822		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, servic	ces et construction:				
MINISTERE DES TRAVAUX	PUBLICS ET SERVICE	ES GOU	VERNEMENTAUX		
CANADA					
ESC 2 - PARCS					
CST 2 - PARKS					
3, PASSAGE DU CHIEN D'OR	_				
QUEBEC					
Québec G1R 3Z8					
IUIN JLO					
Canada					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur  Name and title of person authorized to s	sign on hehalf of Vendor/Firm
(type or print)	ngii on bendii or vendom iiii
Nom et titre de la personne autorisée à	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	actères d'imprimerie)
Signature	Date



Buyer ID - Id de l'acheteur

MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### INVITATION À SOUMISSIONNER

Réfection des murs du Canal-de-Lachine, Bief 3 - Secteur 11 Canal Lachine, Montréal, Québec

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

## PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence: Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

#### AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume. Consulter les conditions supplémentaires.

#### **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP09.

#### MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/yedette-features/2016-04-19-00-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/yedette-features/2016-04-19-00-fra.html</a>

#### AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS04 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

#### AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS05 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

EE520-180515/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.077223.110 MTC-7-40101

#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- Visite optionnelle des lieux IP03
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Période de validité des soumissions
- **IP07** Documents de construction
- IP08 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP09 Sites Web
- Soumission financière IP10

#### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA **GARANTIE DE SOUMISSION (IG)** (2017-04-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- Dispositions relatives à l'intégrité soumission IG01
- **IG02** La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- Frais d'immobilisation IG05
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- **IG08** Exigences relatives à la garantie de soumission
- Livraison des soumissions IG09
- IG10 Révision des soumissions
- Rejet de la soumission IG11
- Coûts relatifs aux soumissions IG12
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- Approbation des matériaux de remplacement **IG15**
- IG16 Évaluation du rendement
- Conflit d'intérêts / Avantage indus. IG17
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance
- Ajustement du prix du bitume CS03
- Évaluation du rendement contrat CS04
- CS05 Interprétation

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EE520-180515/A MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME MTC-7-40101

APPENDICE 1 FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS APPENDICE 2 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 LISTE DES SOUS-TRAITANTS

APPENDICE 4 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-04-27)
  - c. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - d. Dessins et devis;
  - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel julie.desforges@tpsgc-pwgsc.gc.ca, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le 23 août 2017 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter près du 5080 rue St-Ambroise, Côté Nord de l'écluse #4 à la sortie de la passerelle temporaire au-dessus de l'écluse, Canal Lachine, Montréal, Québec.

#### IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (514) 496-3822.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.077223.110

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

File No. - N° du dossier

MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
- 3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (514) 496-3388.

#### IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP06 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP06 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP07 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de cinq (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP08 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.qc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.

- 4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 4.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 4.

\* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

#### **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Services de sécurité industrielle <a href="http://ssi-iss.tpsqc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html">http://ssi-iss.tpsqc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html</a>

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EE520-180515/A MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.077223.110 MTC-7-40101

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

#### **IP10 SOUMISSION FINANCIÈRE**

Le montant total de la soumission exclut les taxes

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
  - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
  - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
  - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
  - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
  - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
  - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

#### CS03 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

- 1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.
- 2. Formules d'ajustement du prix:
  - a) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)
MA = (PRe - 1,05 PRs) x quantité de bitume en tonnes

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) Lorsque le prix de référence du mois ou il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)
MA = (0.95PRs - PRe) x quantité de bitume en tonnes

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRe = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Les prix de références seront ceux publiés mensuellement par Bitume Québec qui sont affichés sur le site Web de bitume Québec <a href="http://www.bitumequebec.ca/">http://www.bitumequebec.ca/</a> Ces prix de références seront utilisés pour calculer le montant d'ajustement par tonne selon les classes de performance de bitume utilisés dans les travaux.

- 3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
- 4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

#### CS04 ÉVALUATION DU RENDEMENT-CONTRAT

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

#### CG1.22 Évaluation du rendement – contrat

- 1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
  - a. qualité des travaux exécutés.
  - b. délais d'exécution
  - c. gestion de projet
  - d. gestion du contrat
  - e. santé et sécurité
- 2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:
  - a. inacceptable: 0 à 5 points
  - b. non satisfaisant: 6 à 10 points
  - c. satisfaisant: 11 à 16 points
  - d. supérieur: 17 à 20 points
- 3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
  - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
  - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type rencontre les attentes est envoyée à l'entrepreneur
  - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa côte de rendement est de 50 p. 100 ou moins sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
  - d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

e. Pour une cote de 5 points ou moins pour un critère, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 2913</u>, Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

#### **CS05 INTERPRÉTATION**

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

- « Services d'architecture et de génie » : services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.
- « Services de construction » :
  la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.
- « Services d'entretien d'installations » : services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-180515/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.077223.110 MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - Page « Contrat » une fois signée par le Canada; a.
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due b. forme:
  - C. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditi	ons supplémentaires		

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date e. déterminée pour la clôture de l'invitation:
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation f. de la soumission: et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales. g.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R
- 1. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

Réfection des murs du Canal-de-Lachine, Bief 3 - Secteur 11, Canal Lachine, Montréal, Québec

TCICCI	on des mais da Canal-de-Laciline	,, Dici o - Occicui TT,	Oariai Laciniie, Montreal, Que	.500
SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRES	SSE DU SOUMISSIOI	NNAIRE	
Nom:				
Adress	e:			
Téléph	one: Tél	lécopieur:	NEA	
Adress	e courriel :			<del> </del>
SA03	OFFRE			
Le sou de sou	missionnaire offre au Canada d'ex mission pour le <b>MONTANT TOTA</b>	cécuter les travaux du L DE LA SOUMISSIO	projet mentionné ci-dessus, o N INDIQUÉ DANS L'APPEN	conformément aux documents DICE 1.
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES S	OUMISSIONS		
La sou	mission ne peut être retirée pour u	une période de soixant	e (60) jours suivant la date de	e clôture de l'invitation.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT			
	ceptation de l'offre de l'entrepre preneur. Les documents constituar			
SA06	DURÉE DES TRAVAUX			
L'entre	preneur doit exécuter et compléte	r les travaux dans les	cent-douze (112) semaines à	partir du 16 octobre 2017.
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION			
garant	missionnaire joint à sa soumissio e de soumission de la R2710T e de soumission			
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne autorisée à s	igner au nom du soun	nissionnaire (Tapés ou lettres	moulées)
	Signature		 Date	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Item	DESCRIPTION DES ARTICLES		Quantité	Prix unitaire	Total (\$)
	CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREPRENEUR				
1.3.1	ORGANISATION DE CHANTIER	Global	1		\$
1.3.2	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE	Global	1		\$
1.3.3	FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX SPÉCIAUX POUR LES BESOINS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE	m²	20		\$
1.3.4	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX	Global	1		\$
sous to	TAL - CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREPRENEUR				\$
	RÉFECTION DU MUR SECTEUR 11				
1.3.5	TRAVAUX POUR ÉQUIPEMENTS DIVERS				
1.3.5.1	Enlèvement, remise au propriétaire ou réinstallation des équipements existants	Global	1		\$
1.3.5.2	Enlèvement et réinstallation des pavés unis existants	Global	1		\$
1.3.5.3	Transport, préparation et installation des nouveaux fûts de lampadaires	Global	1		\$
1.3.5.4	Transport, fourniture, préparation et installation des nouvelles lisses de garde-corps à remplacer	Global	1		\$
1.3.5.5	Transport, préparation et installation des nouveaux poteaux de garde-corps à remplacer	Global	1		\$
	Sous-total – TRAVAUX POUR ÉQUIPEMENTS DIVERS				
1.3.6	TRAVAUX DE DÉMOLITION				
1.3.6.1	Démolition, transport et disposition de l'enrobé bitumineux existant de la piste du Canal-de-Lachine	Global	1		\$
1.3.6.2	Démolition, transport et disposition ou entreposage temporaire du béton des bases de bollards désolidarisées du mur ainsi que des bases de lampadaires, de garde-corps, de poteaux, de monuments et de stèles existants	Global	1		\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Item	DESCRIPTION DES ARTICLES	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Total (\$)
1.3.6.3	Démolition, transport et disposition du béton du mur de couronnement et des bases de bollards ancestraux construites à même le mur	Global	1		\$
1.3.6.4	Démolition partielle, transport et disposition du béton de la face avant et du dessus du mur de soutènement existant à réparer	Global	1		\$
1.3.6.5	Chambres de vannes, vannes, conduites et borne-fontaine existantes à démolir	Global	1		\$
	Sous-tot	al – TRAVAU	X DE DÉMO	LITION	\$
1.3.7	BÉTON ET TRAVAUX ASSOCIÉS				
1.3.7.1	Fourniture et mise en place du béton pour le nouveau mur de couronnement incluant les bases pour bollards attachés au mur	m³	4 350		\$
1.3.7.2	Fourniture et mise en place du béton (coulé en place ou projeté) pour les travaux de réfection du béton sans surépaisseur de la face avant et du dessus du mur de soutènement existant à réparer				
1.3.7.2.2.1	Réparations sans surépaisseur ≤ 150mm d'épaisseur	m³	577		\$
1.3.7.2.2.2	Réparations sans surépaisseur ≤ 450mm d'épaisseur	m³	135		\$
1.3.7.3	Fourniture et mise en place des nouvelles bases de béton pour fûts de lampadaires	Global	1		\$
1.3.7.4	Réinstallation des bases de béton existantes conservées pour bollards ancestraux (désolidarisées du mur), monuments, poteaux historiques et stèles	Global	1		\$
1.3.7.5	Fourniture et mise en place de nouvelles bases de béton (si requis) pour support des bollards ancestraux, monuments, poteaux historiques, stèles ou autre élément	Unité	5		\$
1.3.7.6	Fourniture et mise en place du béton des nouveaux blocs d'ancrage pour tirants à l'arrière du mur de couronnement	Global	1		\$
	Sous-to	tal – BÉTON	ET TRAVAI	UX ASSOCIÉS	\$
1.3.8	OUVRAGES MÉTALLIQUES				
1.3.8.1	Fourniture et mise en place des tirants et accessoires à l'arrière du mur de couronnement	Global	1		\$
1.3.8.2	Remise en état et réinstallation des bollards ancestraux existants à récupérer	Global	1		\$
1.3.8.3	Fourniture et mise en place des nouveaux échelons d'époque	Global	1		\$
	So	us-total – OU	VRAGES N	<b>IÉTALLIQUES</b>	\$
1.3.9	TRAVAUX CIVILS				
1.3.9.1	Plan de gestion des matériaux contaminés	Global	1		\$
1.3.9.2	Excavation, transport et disposition ou mise en dépôt temporaire (si requis) des déblais et matériaux d'excavation pour la réfection du mur	Global	1		\$
1.3.9.3	Suppléments pour disposition et élimination hors site des déblais et matériaux contaminés				
1.3.9.3.1.1	Supplément pour disposition/élimination des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est située dans la plage A-B	t.m.	23 000		\$
1.3.9.3.1.2	Supplément pour disposition/élimination des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est située dans la plage B-C	t.m.	17 000		\$
1.3.9.3.1.3	Supplément pour disposition/élimination des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est supérieure au critère C et inférieure à la valeur limite du RESC	t.m.	1 000		\$
1.3.9.3.1.4	Supplément pour disposition/élimination des gros cailloux ou grosses roches dont le volume est supérieur à 1 mètre cube	m³	25		\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Item	DESCRIPTION DES ARTICLES		Quantité	Prix unitaire	Total (\$)
1.3.9.3.1.5	Supplément pour disposition/élimination du lixiviat ou des eaux contaminées	m³	10		\$
1.3.9.4	Remblayage contrôlé derrière le mur avec matériaux granulaires approuvés provenant des déblais caractérisés sur le site	t.m.	654		\$
1.3.9.5	Remblayage contrôlé derrière le mur avec matériaux d'emprunt de type MG-112	t.m.	11 785		\$
1.3.9.6	Remblayage contrôlé derrière le mur avec matériaux d'emprunt de type MG-80	t.m.	24 030		\$
1.3.9.7	Remblayage contrôlé derrière le mur avec matériaux d'emprunt de type MG-20	t.m.	1 580		\$
1.3.9.8	Nouvelle piste polyvalente	Global	1		
1.3.9.9	Travaux de terre végétale et engazonnement	Global	1		\$
1.3.9.10	Travaux de plantation (arbres à réinstaller si requis)	Unité	10		\$
1.3.9.11	Barbacanes, matériaux filtrants et géotextiles	Global	1		\$
,		Sous	-total - TRA	VAUX CIVILS	\$
1.3.10	ÉQUIPEMENTS DIVERS				
1.3.10.1	Passerelle temporaire à l'écluse #4	Global	1		\$
1.3.10.2	Remise en état des supports de connexion des tirants et coordination pour la réinstallation des quais flottants à l'écluse #4	Global	1		\$
		Sous-total -	- ÉQUIPEM	ENTS DIVERS	\$
1.3.11	ÉLECTRICITÉ				
1.3.11.1	Conduits souterrains, câblage électrique pour lampadaires, éclairage et contrôle, etc.	Global	1		
		s	ous-total –	ÉLECTRICITÉ	\$
				TOTAL	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### APPENDICE 2 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un

• les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de forunir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

- 1) Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			_
14			
15			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	-
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	
	<del></del>

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE**

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	Travaux publics et Services gouvernemer
	Canada

Public Works and Government Services Canada

## **ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 de 2

							age i de z
Description et emplacemer	nt des travaux					N° de contrat.	_
Défection des mures	du Canal da Lashina Dief 3	Contour 11	Canal Lashi	na Mantráal Ouáh		EE520-180518 No de projet	<u> </u>
Refection des mars d	du Canal-de-Lachine, Bief 3	s - Secteur 11	, Cariai Laciii	ne, Montreal, Quet		R.077223.110	
Nom de l'assureur, du cou	rtier ou de l'agent	Adresse (No, ru	ıe)	Ville		Province	Code postal
140m de l'abbarcar, da boar	ruor od do rugorii	7 ta 10000 (14 , 10	10)	VIIIC		1 10111100	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepre	neur)	Adresse (No, ru	ıe)	Ville		Province	Code Postal
Assuré additionnel	u chef du Canada représenté	io par la Minic	tro dos Travai	ıv nublice et des Se	rvices	aauvarnam	ontauv
Sa majeste la Reme di	d Cher du Canada represente	e pai le Millis	tie des ilavat	ax publics et des se	I VICES	gouvernein	entaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet	Date	Plafonds de garantie			
		J/M/A	d'expiration				
Responsabilité civile			J/M/A	Par sinistre	Global	général	Global -
des entreprises				T di dillioti d	annuel	gonorai	Risque après
Responsabilité							travaux
complémentaire/exc				\$	\$		\$
édentaire.					Ψ		Ψ
				\$			
					\$		\$
Assurance des				\$			
chantiers / Risques				•			
d'installation							Oliviral
Responsabilité				\$			Global
pollution des				☐ Par incident			\$
entreprises				П Dan 44			
				☐ Par événement			
Responsabilité maritime				\$			
	ci-dessus ont été émises par d						
préavis d'annulation ou d	igueur, comprennent les garan	ties et disposit	ions applicable	s de la page 2 de l'A	ttestatio	n d'assuran	ce, incluant le
preavis a aimaiation ou t	de reduction de garantie.						
					1		
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) ( <b>l</b> ')a	ıssureur(s) (Cadr	e, agent, courtier	r)		Numéro c	le téléphone
0':1							1/84/4
Signature						Date	J/M/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

\_\_\_\_\_

File No. - N° du dossier

R.077223.110

MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### **Généralités**

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chaque d'aux

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).

#### Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.

#### Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.077223.110

File No. - N° du dossier MTC-7-40101

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)